

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 511

présenté par
M. Myard

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 61 à 64.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas conduisent à une hausse des charges publiques.